



SAINT GEORGES DE MONS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal 22 juin 2021

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

L'An deux mille vingt et un, le 22 juin, le **Conseil Municipal de la ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 19 heure, salle du Conseil Municipal de Saint Georges de Mons, lieu ordinaire de ces réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur PERRIN, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 15/06/2021

Présents : M. PERRIN Julien, Maire

MM. RAYNAUD, DIAS, DESGEORGES, LEFOUR, BONNAFOUX, MILLERAS, GRATADEIX, TRIPHON, FREITAS, VAN PANTEGHEM, VALANCHON, AGRAIN

Excusés : M. CROISIER ayant donné procuration à Mme. TRIPHON
M. BRUCALE ayant donné procuration à M. DIAS
Mme ELOY ayant donné procuration à Mme LEFOUR
Mme BESSE-LE PROVOST Aline ayant donné procuration à Mme DESGEORGES
M. BALY ayant donné procuration à Mme VALANCHON
M. DUPOUX ayant donné procuration à M. BONNAFOUX.

Absent(e) : --

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme DESGOERGES Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

QUESTIONS DÉBATTUES

Les débats de l'assemblée sont à disposition du public au procès-verbal de la réunion.

Création de cabinets médicaux : sélection des entreprises

Le Conseil Municipal par 16 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (MM. AGRAIN, VALANCHON, BALY) décide de retenir la société VERIFERME pour la création de deux cabinets médicaux dans l'ancienne boucherie du Centre Bourg pour un montant total de travaux de 163 266.70 €.

Modification simplifiée n°3 du PLU : Avenant pour réalisation d'une étude environnementale

Le Conseil Municipal par 16 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (MM. AGRAIN, VALANCHON, BALY) autorise le Maire à signer l'avenant auprès du BET REALITES ET DESCOEURS en vue de la réalisation d'une étude environnementale.

SIAEP Sioule et Morge : Récupération de la compétence « Eaux Pluviales »

Le Conseil Municipal décide de surseoir à statuer.

SIAEP Sioule et Morge : Remboursement des sommes engagées en 2020 au titre de la Compétence « Eaux Pluviales »

Le Conseil Municipal décide de surseoir à statuer.

SEMERAP : Convention de gestion du réseau d'eaux pluviales

Le Conseil Municipal décide de surseoir à statuer.

Transfert du corps Mme MARIE-JO VECHAMBES du dépositaire à la fosse commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le principe du transfert de la dépouille de Mme MARIE JO VECHAMBES occupant le dépositaire depuis 18 ans en fosse commune. Ceci, après une ultime relance auprès de la famille leur donnant 6 mois pour régulariser la situation de la défunte.

Commodat pour utilisation des bâtiments V et 24/1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un commodat pour la mise à disposition gracieuse des bâtiments V et 24/1.

Décision Modificative n°2 au Budget Principal

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet de Décision Modificative n°2 au budget principal lequel s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement : Totaux inchangés

Dépenses : RAS

Recettes : RAS

Section d'investissement : Totaux inchangés

Dépenses :

202/20 : Frais de document d'urbanisme : - 8000 €

2041512 : Fond de concours à CC CSM : + 8000 €

Recettes : RAS

Ceci afin d'allouer les crédits nécessaires au paiement de l'avenant n°1 au programme de Voirie 2021 visant la route de Villevielle pour un montant de 6 458.50 € HT.

Rapport des délégations données au Maire

Le Maire fait état de 4 déclarations d'intention d'aliéner qui n'ont pas fait l'objet d'un exercice du Droit du Prémption Urbain.

Rapport d'activités des syndicats intercommunaux

1/ Communauté de Commune Combrailles, Sioule et Morge :

M. PERRIN annonce que la réunion de restitution d'étude sur le projet de territoire est fixée au Samedi 03 juillet 2021. Il compte sur la présence d'un maximum de conseillers municipaux pour cette importante échéance.

2 / SIAEP Sioule et Morge :

RAS. Les questions relatives à cette entité ayant fait l'objet d'un sursis à statuer.

3/ SIRB :

Mme TRIPHON rappelle que le SIRB a présenté un budget insoutenable de 760 000 € en dépenses et 91 000 € de recettes. Les élus de Saint Georges de Mons ont voté contre ce budget. Elle annonce que le SIRB est placée sous tutelle pour redressement de ces finances.

4 / SICTOM Pontaumur-Pontgibaud :

M. AGRAIN annonce que 20 personnes de Saint Georges de Mons ont sollicité le SICTOM pour obtenir des composteurs individuels et se faire former à leur bonne utilisation.

La question de l'extension des déchets fermentescibles est posée. Mme LEFOUR explique que le SICTOM (compétent en la matière) prendra à sa charge les opérations de communication, sensibilisation et développement des filières de tris nécessaires. Elle précise néanmoins que le principe des composteurs de quartier nécessite l'identification de référents permettant d'assurer le bon suivi des matières compostées.

5/ SMAD des Combrailles

RAS depuis la journée de vaccination.

M. AGRAIN demande le nombre de personnes développant la maladie suite à l'inoculation du vaccin sur la Commune.

Mme LEFOUR répond que personne ne dispose de telles statistiques. Elle précise que si les jeunes semblent réagir plus fortement au vaccin, c'est parce qu'ils disposent d'un système immunitaire plus réactif que la moyenne.

6/ EPF SMAF :

RAS

7/ SIEG du Puy-de-Dôme :

RAS.

Questions diverses

- Subvention de l'opération de création des cabinets médicaux :

M. PERRIN explique les subventions demandées pour l'opération de création de cabinets médicaux dans la boucherie ont été obtenues. Ainsi la DETR apportera un financement à hauteur de 30% alors que la Dotation Bonus Relance de la région AURA financera 50 % de l'opération.

Mettant un exergue un financement par les subventions à hauteur de 80% il salue la qualité et l'importance du financement (taux maximal légal atteint) ainsi que le respect de l'enveloppe initialement prévue.

- Réunions de Villages :

M. PERRIN rappelle que les précédentes réunions de Villages se sont déroulées à Courteix, Gagne, Genestouze et Montbuisson. Il annonce que la prochaine aura lieu à LAFONT le 05 Juillet.

- Festivités :

M. PERRIN présente la programmation des festivités prévues pour les 13 et 14 Juillet.

M. GRATADEIX soumet l'idée de travailler à la création d'un marché à destination des producteurs bio et locaux.

Une réflexion s'engage sur certain type de festivités qui pourraient être organisées sur la Commune. Il est également rappelé que la Commune n'a pas vocation à organiser toutes les festivités. Les associations ont un rôle important dans ce domaine, la Commune devant les aider le cas échéant.

- Drainage des Eaux Résiduelles au Cimetière Municipal :

M. RAYNAUD explique que les services ont identifié une source d'arrivée d'eau dans le cimetière. Il met en avant la complexité des sols et des opérations à réaliser. Il annonce qu'une étude plus approfondie doit être menée avant d'aller plus en avant. UN drainage du sol sera complexe ne trouvant pas de réalisation immédiate.

Mme VALANCHON confirme qu'il existe plusieurs sources d'eau impactant cette parcelle.

- Ligne télécom défectueuse Rue des Jonquilles :

Mme MILLIERAS annonce au Conseil Municipal que la ligne télécom sise rue des Jonquilles / Rochebouton est en triste état.

Il est demandé au service administratif de contacter Orange (section suivi de réseau) pour déclarer le problème et permettre sa résolution.

- Installation ralentisseur route des Richards :

Mme MILLIERAS évoque de sérieux problèmes de vitesse de circulation sur la route des Richards et l'avenue des Volcans. Elle demande si l'installation de ralentisseurs peut être envisagée.

Il est répondu que cette route est gérée par le Conseil Départemental. La Mairie ne peut pas prendre une telle décision mais elle pourra solliciter ce dernier.

M. PERRIN rappelle que les services compétents lui répètent souvent la nécessaire subtilité qu'il faut avoir en matière de circulation routière, en effet, un excès de signalisation peut induire un effet contraire à celui qui est recherché.

- Question relative à la suppression d'une place de parking, avenue des Volcans :

Mme VALANCHON pose la question de l'intérêt de la suppression de la place de parking sise avenue des Volcans. Cette dernière permettait, entre autre, au client du Docteur LAVAUD de se garer à proximité de son service de santé. Elle met en avant la difficulté que vont éprouver les personnes à mobilité réduite (momentanée ou permanente).

M. RAYNAUD rappelle que de nombreuses incivilités liées au stationnement ont lieu sur cette portion de la voirie. La suppression de ces places a permis d'accroître la sécurité des piétons. Jusqu'alors les poussettes étaient contraintes de passer sur la chaussée... Il rappelle que la placette à l'angle des avenues de la gare et des volcans est composée de place de stationnement d'1h30 maximum, or certains véhicules contreviennent à cette règle.

M. PERRIN confirme et annonce qu'il a sollicité la Police Rurale pour faire respecter cette règle.

M. AGRAIN, profitant du thème de la sécurité routière informe l'assemblée que malgré l'installation de pot de fleur à proximité du rond de la Croix de Pierre (garage Grondin), certains véhicules continuent de passer à vive allure et à couper la courbe pour gagner en vitesse.

Il est répondu que ce point sera de nouveau examiné en prochaine commission Voirie et il est remercié pour son signalement.

Mme TRIPHON signale une importante déformation de la route à l'entrée du complexe sportif Jean Duval.

- Problème de divagations de chiens :

M. GRATADEIX évoque un problème de divagation de chiens sur la Commune. Certaines situations sur le bourg sont sujettes à risques (chiens dangereux, voisins excédés etc...).

M. PERRIN dit que d'une façon générale il convient aux parties prenantes d'un potentiel conflit de voisinage de tenter de communiquer ensemble avant que l'une des parties ne vienne saisir la Mairie, un service de conciliation ou la justice.

Il est évoqué la possibilité de diffuser sur les panneaux d'affichages communaux la législation relative à la divagation d'animaux sur la voie publique.

Le Maire lève la séance à 20h00 et donne la parole au public.

Intervention du public :

Une première personne revenant sur les échanges relatifs à l'installation de ralentisseurs sur l'avenue de Volcans propose l'installation d'un radar.

Une seconde personne intervient et évoque les sujets suivants :

- **Expliquant que sa chatte a été victime d'un piège à mâchoire et rappelant que l'utilisation de ces derniers est interdite, elle demande ce que la Mairie envisage de faire à ce sujet.**

Mme VALANCHON confirme que le secteur entre la rue des rosiers et l'avenue des volcans dispose de plusieurs de ces pièges.

Mme FREITAS confirme également.

M. RAYNAUD propose, dans un premier temps, de faire le point avec le président de la société de chasse.

- **Par suite à la journée de vaccination organisée en juin, y-a-t-il une date de seconde inoculation prévue à ce jour ?**

M. PERRIN répond que cette date a bien évidemment été fixée en lien avec les règles de posologie des vaccins utilisés et qu'elle a été prévue depuis le début pour le 09 juillet 2021.

- **Absence de compte rendu pour la dernière réunion du CMJ.**

M. PERRIN dit que la dernière réunion consistait en un travail sur plan et que cela ne donnait pas lieu à l'établissement d'un compte rendu.

- **Etat d'avancement du dossier de demande de subvention LEADER pour l'installation d'une borne Camping-car.**

Il est dit que le SMADC a été sollicité dans ce sens mais que l'intégralité de l'enveloppe attribuée par l'UE a été consommée. Si une rallonge de crédits a été sollicitée, le dossier ne pourra pas avancer tant que l'UE n'y aura pas répondu favorablement.

- **Quelle sera la destination future des parcelles communales à proximité de la nouvelle pharmacie ?**

Le Maire répond que cette question sera évoquée prochainement, la priorité étant l'aménagement du centre bourg historique.

- **Travaux de création de cabinets médicaux dans l'ancienne boucherie – Respect des normes PMR.**

Le Maire rappelle à la personne membre du public qu'elle a posé plusieurs fois cette question lors des précédents conseils municipaux. La réponse ne change pas. La Commune a pris l'attache d'un bureau d'étude, qui doit faire respecter ces normes dans la conception du projet. De plus, un permis de construire sera déposé, l'instruction de ce dernier ne pourra pas aboutir si ces normes ne sont pas respectées.

M. RAYNAUD reprend le constat du Maire et exprime son agacement face au comportement du public. S'il reconnaît l'importance des questions liées à la gestion des handicaps quels qu'ils soient, il n'admet pas de devoir répéter de nouveau les mêmes réponses. Rien ne pourra aboutir sans respect de ces normes, la Commune n'a pas d'intérêt à ne pas les appliquer aussi il propose de ne plus revenir sur ces questions lors des prochains conseils. Il se tient néanmoins à disposition pour montrer les plans du projet.

Mme LEFOUR explique à la personne du public que pour des personnes, elle est très attachée au respect de ces normes dites PMR et qu'elle veillera à leur bon respect dans le cadre de ce dossier.

- Compte rendu des travaux de la référente santé du SMADC.

M. PERRIN explique que la référente santé du SMADC n'a pas pu avancer avec les professionnels de santé communaux dans le projet de création d'une équipe primaire de soin car elle a dû consacrer son énergie, son temps de travail et même plus à l'organisation des journées de vaccination sur tout le territoire du SMADC. Il la remercie chaleureusement du travail fourni et dit au public qu'elle reprendra ses missions de concertations ultérieurement.

La séance s'achève à 20 :30	Le Maire, M. Julien PERRIN
-----------------------------	---